

**Eglise de la Madeleine - Réfection des couvertures des bas-côtés
(1^{ère} tranche) - Réalisation des travaux - Additif à la délibération
du Conseil Municipal du 28 juin 1993**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal a approuvé, lors de sa séance du 14 décembre 1992, le projet de réfection des couvertures des bas-côtés de l'Eglise Sainte-Madeleine à Besançon.

Le 28 juin 1993, le Conseil Municipal en adoptait le plan de financement pour la réalisation de la première tranche de travaux.

En vue de cette réalisation des travaux de la première tranche, le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'oeuvre à intervenir avec M. PRUNET, Architecte en Chef des Monuments Historiques,

- autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux à intervenir après appel d'offres, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.